

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 18 MAI 2006 A NEGREPELISSE

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), ALAUX Jacques, BONNEFOI Claude, CABADA Gérard, CAMBON Jean-Marc, CAMION Pierre, COLINET René, JOUANY Claude, DELMAS Francis, LACOUR Bernard, MASSAT André, MASSIP Raymond, MONTET Michel, PAGES Yves, PETIOT Christian, PEZOUS Bernard, SERRA Gabriel, TABARLY Jacques, TEULIERES Vincent, TEYSSIERES Christian, VIGUIE Léopold.

Etaient excusés :

MM. BONSANG Gilles, COLLIN Yvon, DALAT André, PAUTRIC Jacques.



I- POLITIQUES TERRITORIALES

1. Contrat de Pays Midi-Quercy

Monsieur CAMBON évoque le comité territorial des politiques territoriales qui vient de se dérouler et qui a permis de présenter aux co-financeurs une troisième programmation du Contrat de Pays. Globalement, les réponses proposées par le Conseil Général et le Conseil Régional complétées par les aides de droit commun de l'Etat sont satisfaisantes (cf : ci-joint le tableau de programmation complété par les aides proposées par les co-financeurs lors du comité départemental des politiques territoriales du 23 mai 2006).

Monsieur CAMBON insiste sur l'apport de nos chartes thématiques (paysagère, culture, habitat, ...) dans l'évolution des participations des co-financeurs aux projets qui s'inscrivent dans les objectifs de ces chartes.

La validation définitive de cette troisième programmation du comité territorial du Pays Midi-Quercy s'opèrera lors du comité régional des politiques territoriales du 22 juin 2006.

2. Grands projets de Pays du Conseil Régional : Cahier des charges de l'appel à projet

Madame BRIAN précise que cet appel à projet est ouvert jusqu'en 2010 et qu'une enveloppe spécifique a été créée (10 millions d'euros par an) pour financer les dix Grands projets de pays qui seront sélectionnés chaque année.

A la différence des Pôles d'Excellence Rurale (PER), seule la structure porteuse du Pays, en l'occurrence le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, a la légitimité pour répondre à l'appel à projet GPP .

Monsieur ALAUX évoque le PER "Vallées de l'Aveyron-Viaur : rivières sauvages" déposé au 1^{er} mars 2006 qui nécessite d'être amélioré, approfondi pour le deuxième appel à projet du 1^{er} septembre 2006. Des réunions interdépartementales sont prévues pour faire avancer ce dossier et notamment le positionner sur la thématique tourisme-nature et tourisme durable.

3. Programme Leader+ Midi-Quercy : Comité de programmation du 17/03/06

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Demande de subvention pour l'assistance technique-gestion (2006) du programme Leader+ Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est chargé de la gestion du programme Leader+ Midi-Quercy.

A ce titre, il peut bénéficier d'une aide européenne (fiche action Leader+ Midi-Quercy n°7) et du Conseil Général de Tarn et Garonne via le programme Leader+.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2006 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Assistance technique-gestion du programme Leader+ Midi-Quercy	35 700 €TTC	U.E. (Leader+) *	17 850 €(50%)
		Conseil Général *	7 140 €(20%)
		Autofinancement	10 710 €(30%)
Total Dépenses	35 700 €	Total Recettes	35 700 €

* : validé en comité de programmation Leader+ Midi-Quercy du 17/03/06

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « Assistance technique-gestion (2006) du programme Leader+ Midi-Quercy »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

II- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES CONDUITES PAR LE PAYS MIDI-QUERCY

1. Energies : Création d'un poste d'animateur du programme Atenee (Présentation du comité de pilotage « Energies » du 25/04/06)

Monsieur DARBOIS relate les conclusions du comité de pilotage "Energies" du 25 avril 2006 qui a notamment acté le principe de la mise en œuvre d'un programme ATENEE avec l'ADEME, permettant entre autre de mettre en place une mission énergie au sein du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Le positionnement du Pays Midi-Quercy sur cette thématique énergies (lutte contre les gaz à effet de serre) est cohérente avec notre charte de développement durable mais également en phase avec les priorités affichées par l'Etat, la Région dans les futurs fonds européens FEADER, FEDER et Contrat de projet 2007-2013.

La mutualisation de moyens humains et techniques à l'échelle du Pays Midi-Quercy pour accompagner les collectivités locales (communes, EPCI) du Pays Midi-Quercy dans l'intégration du volet énergie est donc nécessaire et pertinente.

2. Emploi-Fomration-Insertion

a) Information sur le PLIE du Pays Midi-Quercy

Messieurs CAMBON et DARBOIS évoquent le premier comité de pilotage de lancement du PLIE du Pays Midi-Quercy qui s'est déroulé le 20 mars 2006.

Le recrutement du chargé de mission pour la mise en œuvre du PLIE est effectif depuis le 18 avril 2006.

Monsieur VIGUIE Léopold insiste sur l'importance de bien clarifier le rôle et les missions du PLIE du Pays Midi-Quercy et de la CLI (Commission Locale d'Insertion) du Pays Midi-Quercy.

Monsieur MASSAT conforte cet avis en demandant qu'une information simplifiée auprès des élus soit faite car le domaine de l'insertion semble très complexe.

b) Maison Commune Emploi Formation du Pays Midi-Quercy:
Validation du projet en Commission Nationale des Maisons de l'Emploi du 24/04/06

Monsieur TABARLY évoque la partie investissement du projet dont le plan de financement prévisionnel est quasiment arrêté (30% d'autofinancement pour le maître d'ouvrage qui est la com de communes du Quercy-caussadais)).

Madame BRIAN confirme que le Conseil Régional soutiendra les MCEF dans leur fonctionnement au-delà des quatre premières années (contrairement à l'Etat).

Une association gestionnaire de la MCEF du Pays Midi-Quercy sera créée prochainement à laquelle les quatre communautés de communes et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy seront membres de droit.

Monsieur PETIOT se demande comment va transiter la subvention prévue pour les EREF, points d'appui de la MCEF.

3. Habitat-Cadre de vie-Foncier : Fichet Projet « emploi + logement jeune »

Monsieur JOUANY évoque cette première action opérationnelle du programme "habitat-cadre de vie-foncier" validé en 2005 par le comité syndical et pour lequel un chargé de mission a été recruté depuis décembre 2005 pour sa mise en œuvre.

Il soumet une proposition faite à la CLI du Pays Midi-Quercy d'élargir ce projet aux bénéficiaires du RMI.

Monsieur MASSAT pense, à juste titre, que cela va à l'encontre du projet de départ qui était d'affecter pour une durée limitée quelques logements meublés à des jeunes en formation ou en insertion (contrat d'apprentissage, ...).

4. Développement économique durable

a) Schéma territorial des infrastructures économiques (STIE) : comité de pilotage du 19/04/06

Monsieur PETIOT rappelle qu'il a été évoqué lors du comité de pilotage l'inadaptation des critères d'intervention du Conseil Régional par rapport aux problématiques de développement économique de nos zones rurales.

Monsieur MASSAT pense qu'il faudrait un chargé de mission pour s'occuper de nos zones d'activité et accueillir de nouvelles entreprises.

Monsieur CAMBON suggère de proposer au Conseil Régional et à l'ADE 82 un schéma de développement économique équilibré pour le Pays Midi-Quercy qui s'appuierait sur un réseau de zones d'activité ou d'ateliers relais et non sur une seule grande zone d'activité de Pays.

b) Coordination touristique : Comité de Pilotage du 26/04/06

Messieurs DARBOIS et CAMBON présentent l'organisation territoriale validée en comité de pilotage tourisme du 26 avril 2006. Elle s'appuie sur une mise en commun de moyens humains en fonction de réelles compétences avérées au sein de trois offices de tourisme en Midi-Quercy.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Mise en œuvre de la Convention de partenariat relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy : le programme d'actions 2006

Monsieur le Président rappelle qu'à l'issue de la validation des conclusions de l'étude touristique du Pays Midi-Quercy par le Comité de Pilotage de suivi, le Syndicat Mixte et ses partenaires ont souhaité fixer dans le cadre d'une convention la stratégie touristique du Pays et les

modalités de mise en œuvre.

Ainsi, cette convention validée par l'ensemble des Communautés de Communes constitutives du Pays Midi-Quercy, établit un système de collaboration entre les différents partenaires dans le but de mettre en œuvre le programme d'action touristique du Pays et d'optimiser l'efficacité des actions engagées. Elle se traduit par une répartition des missions des différents niveaux d'intervention, incluant l'ensemble de la chaîne des fonctions de l'économie touristiques et en fonction des compétences respectives de chaque partenaire.

Le programme d'actions présenté ci-après fait partie intégrante du volet tourisme du Contrat de Pays (3^{ème} programmation).

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2006 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
<u>Investissements (HT)</u> 5 Bornes Multimédia pour OT-SI et Bistrots de Pays 25 000 €		Conseil Régional Et Conseil Général (40%) 21 662 €	
		Union Européenne (40%) 21 662 €	
<u>Promotion/ Communication (TTC)</u> (guide touristique 2006, salons, articles publicitaires, photographies) 28 154 €		Autofinancement (20 %) 10 830 €	
<u>Formation (TTC)</u> Séminaire et Eductour 1 000 €			
Total dépenses	54 154 €	Total recettes	54 154 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy 2006 (3^{ème} programmation du Contrat de Pays).
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés (Conseil Régional, Conseil Général, Europe) le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

5. Chartes Paysagère du Pays Midi-Quercy

a) Demande de subvention pour le programme 2006

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Demande de subvention pour l'appui à la mise en Œuvre pour 2006 de la Charte Paysagère « Patrimoine et Paysages pour demain » du Pays Midi- Quercy

Monsieur le Président rappelle, que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a élaboré en 2002-2003 une Charte Paysagère déclinée en plans paysages de Pays et communautaires.

Une chargée de mission paysage – environnement a été recrutée depuis juin 2004 pour mettre en œuvre cette charte paysagère.

Dans ce cadre, un programme d'actions porté par le Syndicat Mixte est proposé pour accompagner la mise en œuvre de la charte paysagère. Cette opération est inscrite dans la 3^{ème} programmation du Contrat de Pays Midi-Quercy.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2006 proposé pour cette action est le suivant :

DEPENSES TTC	RECETTES
Cartes Prospectives foncières agricoles14 000 €	Conseil Général (10%) :..... 2 600 €
Publications diverses.....5 770 € (plaquettes, livret...)	Conseil Régional (30%) :.....7 800 €
Frais divers d'animation.....6 230 € (formation, échanges...)	Europe (40%) :10 400 €
TOTAL DEPENSES : 26 000 €	Autofinancement (20%) : 5 200 €
	TOTAL RECETTES : 26 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour la mise en Œuvre (2006) de la Charte Paysagère « Patrimoine et Paysages pour demain » du Pays Midi-Quercy.
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés (Conseil Régional, Conseil Général, Europe) le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

b) Délibération sur le voyage d'étude en Cévennes

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Remboursement des frais d'un voyage d'études dans les Cévennes

Monsieur le Président rappelle que le syndicat mixte coordonne des actions de valorisation de la charte paysagère du Pays Midi-quercy.

Dans ce cadre un voyage d'études de deux jours (18 au 20 mai 2006) dans les Cévennes est organisé par le syndicat mixte pour rencontrer et échanger sur les savoir-faire liés à la pierre sèche.

Monsieur le Président propose que le syndicat mixte prenne en charge les frais de déplacements du groupe au maximum constitué de huit bénévoles du Pays Midi-Quercy qui vont participer à cet échange avec la chargée de mission « charte paysagère ». Une liste nominative des participants sera fournie Ceci afin qu'il soit procédé au remboursement de ses frais de déplacement au même taux que ceux de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** la proposition de son Président
- **DIT** que les frais de déplacement occasionnés par le voyage d'étude en Cévennes seront remboursés selon le tarif en vigueur dans la fonction publique territorial
- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer tout document concernant cette action

6. Petite enfance – jeunesse

- ✗ Accompagnement ADEFPAT : mise en place (Fiche projet validé en Conseil d'Administration ADEFPAT du 12/05/06)